

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 novembre 2019	N° 2019-744

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOU à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 novembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2019-744

Etude technico-économique pour la structuration d'un circuit alimentaire sur l'axe Garonne-Bordeaux Métropole - Participation financière de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte

Depuis 4 ans, la démarche « Bordeaux Métropole coopérative » a permis de nouer des dynamiques interterritoriales, en vue d'optimiser le fonctionnement de son aire d'influence et de tisser des liens vertueux avec d'autres polarités. Le protocole de coopération signé le 11 octobre 2018 entre Val de Garonne agglomération et Bordeaux Métropole a consacré la coopération en matière de gouvernance et logistique alimentaires durables comme premier axe de travail partenarial. Les deux territoires, qui disposent de la compétence agriculture, souhaitent œuvrer ensemble pour la création d'un plan interterritorial de développement de l'agriculture durable et biologique, la mise en place de dispositifs favorables à l'installation de jeunes agriculteurs ainsi que le soutien au développement des circuits alimentaires locaux à travers la requalification de la chaîne logistique.

Cette stratégie s'intègre pleinement dans les démarches alimentation et agriculture portées par Bordeaux Métropole, par l'animation depuis 2017 d'un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable, qui vise à fédérer les acteurs locaux de l'alimentation, et la mise en œuvre de la politique agricole métropolitaine durable, votée en Conseil métropolitain en novembre 2018.

En parallèle, Val de Garonne Agglomération a signé une charte de coopération avec la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, qui a permis d'associer ce territoire à l'axe de travail sur la gouvernance et la logistique alimentaires durables.

Lancement d'une étude technico-économique pour la structuration d'un circuit alimentaire sur l'axe Garonne-Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole, Val de Garonne Agglomération et la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde se sont alliées afin de favoriser le développement d'un circuit alimentaire local, durable et de qualité entre leurs trois territoires.

L'organisation de premiers échanges et de diagnostics territoriaux comparés a permis de mettre en lumière l'importance de la coopération afin de créer des synergies entre des territoires présentant des atouts complémentaires, en particulier en matière d'agriculture et d'alimentation.

Les trois territoires souhaitent ainsi créer un circuit alimentaire local opérationnel associant les acteurs de la production maraîchère, de l'élevage, de l'agroalimentaire et de la logistique, dont l'objectif consiste à apporter une réponse aux problématiques suivantes :

- Comment répondre à l'enjeu de la demande alimentaire en produits agricoles de qualité de la métropole bordelaise et de son arrière-pays dans la vallée garonnaise ?
- Comment relocaliser le modèle alimentaire agricole afin de diminuer l'empreinte climatique du secteur agricole ?
- Comment développer un circuit alimentaire local compétitif, créateur d'emplois qualifiés et viable économiquement pour les producteurs ?
- Comment favoriser l'émergence d'une agriculture durable (notamment biologique) en vue de répondre aux objectifs de production et d'alimentation régionaux et nationaux ?

Afin de répondre à ces enjeux, le projet vise à relocaliser un circuit alimentaire entre le bassin de consommation bordelais et le bassin de production val de garonnais et réolais, afin de mettre en relation l'offre et la demande en produits agricoles alimentaires locaux tout en réduisant les intermédiaires. Le projet cible la filière des fruits et légumes et de l'élevage, et valorise la production durable, notamment biologique ainsi que les circuits courts.

Le projet vise à mettre en lien les opérateurs de la filière alimentaire des fruits et légumes et de l'élevage avec les acteurs logistiques afin de créer de nouvelles synergies autour d'une stratégie commune permettant d'améliorer la performance du système alimentaire entre la métropole et le bassin de production garonnais.

Plan de financement de l'étude :

Suite à l'obtention d'une subvention à hauteur de 25 000€ de la part de la Région Nouvelle Aquitaine et de 23 000€ de la part de la Banque des Territoires, la répartition du solde de la dépense entre les trois collectivités a été calculée en fonction du nombre d'habitants et de la surface agricole utile (SAU) de leur territoire : soit 45% pour VGA, 35% pour Bordeaux Métropole et 20% pour la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

Partenaire	Montant (TTC)	Pourcentage d'intervention
Région Nouvelle-Aquitaine	25 000€	41,60%
Banque des territoires	23 000€	38,30%
Val de Garonne agglomération	10 667,70€	14,08%
Bordeaux Métropole	8 297,10€	11,27%
CdC du Réolais en Sud Gironde	4 741,20€	5,63%
TOTAL	71 706€	100%

Val de Garonne, en tant que collectivité cheffe de file de l'étude, avance les frais de l'étude. Bordeaux Métropole et la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde participent financièrement à cette étude (cf. tableau de financement), en remboursant en 2020 leur part respective d'intervention au terme de l'étude.

Ce projet est ainsi conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de concrétiser sa politique de coopération interterritoriale tout en s'inscrivant dans une démarche Haute qualité de vie, prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la chaîne logistique alimentaire.

Le financement de cette étude fait l'objet d'une délibération de la part des conseils des trois établissements publics de coopération intercommunale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n° 2018-478 portant approbation du projet de protocole de coopération entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération,

VU la délibération n° 2017-343 portant constitution du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable métropolitain,

VU la délibération n° 2018-768 portant adoption de la politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole, de participer à cette étude pleinement en phase avec la démarche « Bordeaux Métropole coopérative » et la politique agricole métropolitaine durable,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'assurer le règlement financier de la participation de Bordeaux Métropole à Val de Garonne agglomération pour la réalisation d'une étude technico-économique de structuration d'un circuit alimentaire sur l'axe Garonne-Bordeaux Métropole ;

ARTICLE 2 : d'inscrire cette dépense de 8297,10 € sur le CAD 05 opération 05P172O003 chapitre 11, article 617//76 de l'exercice budgétaire 2020, sous réserve du vote du budget ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette étude.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------